

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEXCO)

Le Ministre,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Education nationale communique :

le dépôt des dossiers de candidature au concours de recrutement d'Elèves-maîtres (CREM), session de 2020, est ouvert du mercredi 15 juillet 2020 à 8 heures au vendredi 04 septembre 2020 à 17 heures précises.

Le CREM est ouvert aux Sénégalais des deux sexes, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence, âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, au 31 décembre 2020.

Le dossier de candidature au CREM est composé comme suit :

- une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Education nationale ;
- un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ou une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- une photocopie légalisée du baccalauréat ou de son attestation en cours de validité ou une attestation spéciale du baccalauréat; les candidats à l'examen du Baccalauréat de la session de juillet 2020 sont autorisés à présenter leur candidature sous réserve de leur admission et, le cas échéant, déposeront par la suite une copie certifiée conforme de leur relevé de notes ou de leur attestation de réussite;
- un certificat médical d'aptitude à l'Enseignement délivré par un médecin du centre médico social des fonctionnaires ou un médecin exerçant dans une structure publique de santé;
- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;
- une quittance de paiement des droits d'inscription dont le montant est fixé à dix mille francs CFA (10 000 F CFA).

En plus de la constitution du dossier physique, l'inscription en ligne sur le site internet « MIRADOR », <u>www.crem.mirador.education.sn</u> est obligatoire pour tous les candidats.

Dans le contexte marqué par la pandémie de la COVID-19, les pièces constitutives du dossier de chaque candidat sont numérisées (scannées), puis envoyées à



l'adresse électronique fournie par l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) où il désire déposer son dossier physique, en cas de réussite à la Phase de Présélection.

Tout dossier incomplet, non conforme ou non accompagné d'une inscription en ligne est classé sans suite et les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

Aucun dossier et aucune inscription en ligne ne sont acceptés après la date et l'heure limite de dépôt fixées au vendredi 04 septembre 2020 à 17 heures précises.

L'épreuve de présélection démarrera le <u>mardi 22 septembre 2020 à 10 heures précises</u>, dans les centres retenus par l'Inspecteur d'Académie.

L'arrêté n°18077 du 04 décembre 2014 relatif à l'organisation du CREM, modifié, peut être consulté sur le site internet du Ministère de l'Education nationale (<u>www.education.sn</u>) ou au niveau des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation.

Toute autre information relative au concours, notamment le calendrier du déroulement des épreuves d'admissibilité et d'admission, peut être consultée, en temps opportun, sur le site du Ministère de l'Education nationale, sur le site « MIRADOR » et dans les inspections d'Académie.

La candidature des élèves de terminale est autorisée, sous réserve de l'obtention du Baccalauréat / session de 2020.

Les Inspecteurs d'Académie et les Inspecteurs de l'Education et de la Formation sont chargés de faire une large diffusion du présent communiqué au niveau de leur circonscription respective.

Dakar, le 0 8 JUIL. 2020

Le Ministre de l'Education nationale

MAMADOU TALLA